

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 1^{er} AOÛT 2016 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et demande un moment de silence pour le décès de M. Fabien Simard et souligne la naissance de Serena Bouthillier, de la famille de James Bouthillier. Il ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2016-08-256

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2016;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Entrée en vigueur du règlement 11-16 modifiant le schéma d’aménagement de la MRC (contrôle des espèces exotiques nuisibles dans les rives et les milieux humides, travaux autorisés dans les milieux humides, remise à l’état naturel des rives, zone inondable de la municipalité du Canton de Hatley);
 - 4.2 Résolution de la MRC Brome Missisquoi concernant le projet de train de passagers reliant Montréal à Boston;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Mandat à Monty Sylvestre;
 - 5.2 Commandite au Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues*;
 - 5.3 Demande d’éligibilité à la subvention – Projet de compostage de la régie intermunicipale d’élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi;
- 6. Administration financière**
 - 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2016;
 - 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2016;
 - 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2016;
 - 6.4 Acceptation du décompte progressif #2 – Réfection du bureau d’accueil touristique;
- 7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

7.1 Autorisation de dépenses pour *Eastman en couleur*;

8. Sécurité publique

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Acquisition du matériel requis pour les Premiers répondants;
- 8.3 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés », avec La Croix-Rouge canadienne;
- 8.4 Participation du directeur du service des incendies au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);
- 8.5 Autorisation de formation pour le chef incendie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 19 juillet 2016;
- 9.2 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière;
- 9.3 Mandat pour le fauchage des fossés des chemins municipaux;
- 9.4 Mandat à Exp. dans le but de municipaliser les chemins du Domaine de Villebois;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 juillet 2016;
- 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2015;
- 10.3 Autorisation de disposition des boues déshydratées des étangs aérés;
- 10.4 Ratification de l'ouverture des soumissions – Vidange et déshydratation des boues des étangs aérés;
- 10.5 Ratification de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures);

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 15 juin 2016;
- 11.2 Appui de la Municipalité à une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande pour construire une résidence de 13,3 mètres x 9,14 mètres sur la rue des Cervidés, lot 3 482 508;
- 13.2 Demande pour modifier la toiture en bardeau d'asphalte noir au toit de tôle verte au 37 rue Chagnon, lot 4 380 159;
- 13.3 Demande pour remplacer un toit de verre par un toit de tôle orange au 241 rue du Pré, lot 4 379 954;
- 13.4 Demande pour construire un patio de 2,44 mètres x 4,27 mètres en façade arrière du bâtiment principal situé au 48 rue de Villebois, lot 5 202 434;
- 13.5 Demande pour construire un vestibule de 3,66 mètres x 3,66 mètres au 820 rue Principale, lot 4 380 547;
- 13.6 Demande pour agrandir un patio de 1,52 mètres de profondeur et agrandir le solarium 3 saisons existant de 4,88 mètres x 7,92 mètres d'une résidence située au 20 chemin de la Ferme, lot 2 239 063;

14. Rapport sur l'émission des permis

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2016;

15. Avis de motion

- 15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-13 modifiant le règlement 2012-17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour y ajouter un article relatif aux annonces lors d'activités de financement;
- 15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-14 modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus

municipaux pour y ajouter un article relatif aux annonces lors d'activités de financement;

- 15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage;
- 15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-16 amendant le règlement de construction;
- 15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

16. Règlements

- 16.1 Adoption du règlement 2016-12 modifiant le règlement 2014-11 concernant les événements particuliers;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 4 juillet 2016;

RÉSOLUTION 2016-08-257

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

- 4.1 **Entrée en vigueur du règlement 11-16 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC (contrôle des espèces exotiques nuisibles dans les rives et les milieux humides, travaux autorisés dans les milieux humides, remise à l'état naturel des rives, zone inondable de la municipalité du Canton de Hatley);**

Le conseil prend acte.

- 4.2 **Résolution de la MRC Brome Missisquoi concernant le projet de train de passagers reliant Montréal à Boston;**

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 5.1 **Mandat à Monty Sylvestre;**

RÉSOLUTION 2016-08-258

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman a reçu une requête introductive d'instance en injonction, en jugement déclaratoire et révision judiciaire et en dommage;

ATTENDU la décision du conseil de contester cette requête;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil mandate la firme Monty Sylvestre pour la représenter dans cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Commandite au Cabaret Eastman dans le cadre du Festival *Eastman en Blues*;

RÉSOLUTION 2016-08-259

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil accorde une commandite au Cabaret Eastman, dans le cadre du Festival *Eastman en Blues*, au montant de 1 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Demande d'éligibilité à la subvention – Projet de compostage de la régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi;

RÉSOLUTION 2016-08-260

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman participait au projet de compostage de la municipalité du Canton de Potton, lequel a fait l'objet d'un avis d'éligibilité émis en novembre 2013;

ATTENDU QUE lorsque la Municipalité d'Eastman a décidé de participer la collecte des matières organiques sur son territoire, le cadre normatif du PTMOBC ne comprenait pas la restriction précisant que la date de l'achat des bacs roulants devait être ultérieure à l'avis d'éligibilité pour qu'une part des coûts de ceux-ci soit remboursée;

ATTENDU QU'en vertu de sa participation au projet du Canton de Potton, la municipalité d'Eastman était admissible à la subvention liée à l'achat des bacs roulants;

ATTENDU QUE ce projet de compostage local a été abandonné suite à l'annonce en 2015 que la RIEDSBM avait réorienté son projet initial de biométhanisation (pour lequel un avis d'éligibilité avait été émis en 2010) vers un projet de compostage en andains à aire ouverte;

ATTENDU QUE la directrice générale de la RIEDSBM a adressé une demande à M. Philippe Coulombe, Chef de division des programmes de la Direction des matières résiduelles du MDDELCC, visant à rendre les municipalités qui participaient au projet de Potton admissibles à la subvention liée à l'achat des bacs de collecte, bien qu'elles aient déjà instauré leur collecte de matières

organiques en vue du projet de Potton et que l'acquisition de leurs bacs précède donc la date de l'avis d'éligibilité du nouveau projet de la RIEDSBM;

ATTENDU QUE le MDDELCC s'est montré inflexible à leur égard, sous prétexte que ces municipalités sont déjà récompensées par une aide financière accrue dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, une aide à laquelle toutes les municipalités du Québec sont éligibles;

ATTENDU QUE les municipalités visées par cette inadmissibilité se voient donc pénalisées pour s'être conformées aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2010-2015 comportant, entre autres, l'obligation de réduire de 60 % les matières organiques destinées à l'enfouissement en 2017 et leur bannissement complet des lieux d'élimination en 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

DE DEMANDER au Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques d'attribuer à la municipalité d'Eastman la subvention pour l'achat des bacs roulants au même titre que les autres municipalités engagées au projet de la RIEDSBM;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise au député d'Orford, M. Pierre Reid et au ministre responsable de la région de l'Estrie, M. Luc Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2016;

RÉSOLUTION 2016-08-261

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2016 au montant de 456 818,71 \$.

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2016;

RÉSOLUTION 2016-08-262

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 juillet 2016 et ce, pour un montant de 38 763,83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2016;

RÉSOLUTION 2016-08-263

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 4 juillet 2016, et ce, pour un montant de 58 749,17 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif n°2 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

RÉSOLUTION 2016-08-264

ATTENDU la recommandation de paiement d'ADSP Architecture + design datée du 7 juillet 2016 en regard du décompte progressif n°2 – Réfection du bureau d'accueil touristique;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil accepte le décompte progressif n°2 – Réfection du bureau d'accueil touristique, au montant de 64 614,70 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Autorisation de dépenses pour *Eastman en couleur*;

RÉSOLUTION 2016-08-265

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise les dépenses pour *Eastman en couleur* pour un montant maximal de 10 000 \$, tel que prévu au budget 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Acquisition du matériel requis pour les Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2016-08-266

ATTENDU QUE la municipalité a résolu de signer l'entente avec le Centre intégré des services sociaux de l'Estrie pour la mise en place du service de Premiers répondants sur le territoire d'Eastman;

ATTENDU QUE pour rencontrer les exigences préalables à l'application de l'entente, il est de mise d'avoir le matériel médical requis;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le chef du service incendie de procéder à l'achat du matériel requis selon la liste indiquée à l'entente auprès de Groupe Soins intensifs inc au montant de 6 911,52 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés », avec La Croix-Rouge canadienne;

RÉSOLUTION 2016-08-267

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C.-19), le Code municipal (L.R.Q.,C.C.-27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (annexe *Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la Croix-Rouge*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrées;

ATTENDU la proposition de renouvellement de la Croix-Rouge adressée à la municipalité le 5 juillet 2016;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le maire, M. Yvon Laramée et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Caroline Rioux, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Eastman l'entente « Services aux sinistrés » avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge, tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Participation du directeur du service des incendies au colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);

RÉSOLUTION 2016-08-268

**il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil autorise le directeur du service incendies à participer au colloque annuel de l'ATPIQ qui se déroulera les 22 et 23 septembre 2016, à Victoriaville;

QUE seuls les frais d'hébergement et repas soient remboursés par la municipalité puisque les frais d'inscription au colloque et de déplacement seront assumés par la municipalité de St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Autorisation de formation pour le chef incendie;

RÉSOLUTION 2016-08-269

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise M. Daniel Lefebvre à assister au 4^e volet de la formation en leadership organisationnel pour les officiers de gestion en sécurité incendie intitulé « Le courage managérial » offert à Magog, le 24 septembre 2016, par la compagnie *Icarium*, au montant de 100 \$ plus les taxes applicables;

QUE les frais associés à cette formation soient assumés par la municipalité selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 19 juillet 2016;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 19 juillet 2016.

9.2 Désignation d'une fourrière en vertu du code de la sécurité routière;

RÉSOLUTION 2016-08-270

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

ATTENDU QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

ATTENDU QUE la Municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

ATTENDU QU'une telle résolution n'engage pas la Municipalité à utiliser les services de *Remorquage Eastman 2003 inc*;

ATTENDU QUE *Remorquage Eastman 2003 inc* pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ);

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE le conseil municipal désigne *Remorquage Eastman 2003 inc*, propriété de M. Jean Boisvert, à opérer une fourrière d'autos au 609 rue Principale, Eastman, Québec, J0E 1P0 pour les années 2016, 2017 et 2018 inclusivement et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Municipalité d'Eastman;

QUE les services de *Remorquage Eastman 2003 inc* soient et sont retenus sur la base unitaire pour chaque remorquage et/ou remisage effectué (75 \$ à 250 \$ selon le véhicule à remorquer et 25 \$ par jour pour le remisage);

QUE *Remorquage Eastman 2003 inc* devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

QUE les installations de *Remorquage Eastman 2003 inc* devront être conformes aux règlements en vigueur dans la Municipalité;

QUE la Municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis;

QUE le Conseil autorise le Maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à intervenir avec *Remorquage Eastman 2003 inc*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Mandat pour le fauchage des fossés des chemins municipaux;

RÉSOLUTION 2016-08-271

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil mandate *Déneigement Bolton Valley* à procéder au fauchage des fossés des chemins municipaux, au taux horaire de 95 \$ / l'heure, pour un montant maximal de 4 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat à *Exp.* dans le but de municipaliser les chemins du Domaine de Villebois;

RÉSOLUTION 2016-08-272

M. Yvon Laramée se retire.

ATTENDU la demande de municipalisation des chemins du Domaine de Villebois adressée à la municipalité par les promoteurs;

ATTENDU QUE le comité des travaux publics a formulé ses recommandations et que celles-ci ont été entendues et reçues positivement par les membres du conseil;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil mandate la firme *Exp.* afin qu'elle produise un rapport technique d'appréciation et de recommandation pour fins de municipalisation à la suite de l'exécution, par le promoteur, des travaux suivants exigés par la municipalité :

1. Rehausser les accessoires municipaux, y compris les bornes incendie hors-sol;
2. Faire faire un test de pression du réseau d'aqueduc et faire faire les corrections nécessaires, au besoin;
3. Obtenir les plans TQC des chemins et du réseau d'aqueduc et le rapport de conformité de ce dernier;
4. Faire niveler le chemin;
5. Installer toute la signalisation routière requise par le code de sécurité routière.

QUE le conseil confirme qu'à la suite d'un rapport technique favorable de la firme *Exp.*, ces infrastructures (réseau d'aqueduc et chemins) pourront être municipalisés et transférés à la municipalité;

QUE le choix du notaire instrumentant au dossier soit à la discrétion de la municipalité;

QUE tous les frais et honoraires associés à cette transaction soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité, tout acte et document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Yvon Laramée reprend son siège.

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 14 juillet 2016;

M. Patrick McDonald, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 14 juillet 2016.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2015;

Le conseil prend acte.

10.3 Autorisation de disposition des boues déshydratées des étangs aérés;

RÉSOLUTION 2016-08-273

ATTENDU QU'il y a lieu de disposer des boues déshydratées des étangs aérés afin de faire la place à l'installation des nouveaux sacs de déshydratation pour les boues qui devront être soutirées des étangs dans les prochaines semaines,

ATTENDU QUE la recommandation des membres du comité des travaux publics est à l'effet de disposer de ces boues déshydratées en les transportant au site d'enfouissement de Coaticook;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil autorise le chef des travaux publics à donner le mandat du transport des boues déshydratées vers le site d'enfouissement de Coaticook, pour un montant approximatif de 5 000\$, plus les taxes applicables;

QUE ce coût de transport et disposition soit payable à partir du fonds égout de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 Ratification de l'ouverture des soumissions – Vidange et déshydratation des boues des étangs aérés;

RÉSOLUTION 2016-08-274

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) entreprises pour la vidange et déshydratation des boues des étangs aérés;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

ASDR CANADA INC

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant total
1.0	Mobilisation et démobilisation		Forfaitaire		4 000,00 \$
2.0	Fourniture et installation d'un sac de déshydratation d'une capacité minimale de 100 TMS		Forfaitaire		10 000,00 \$
3.0	Vidange et déshydratation des boues Étang 1 : environ 26 TMS Étang 2 : environ 34 TMS	60	TMS	148	8 880,00 \$
Total avant taxes					22 880,00 \$
T.P.S. (5%)					1 144,00 \$
T.V.Q. (9.975%)					2 282,28 \$
TOTAL					26 306,28 \$

CENTRIX ENVIRONNEMENT INC

Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant total
1.0	Mobilisation et démobilisation		Forfaitaire		6 500,00 \$
2.0	Fourniture et installation d'un sac de déshydratation d'une capacité minimale de 100 TMS		Forfaitaire		10 500,00 \$
3.0	Vidange et déshydratation des boues Étang 1 : environ 26 TMS Étang 2 : environ 34 TMS	60	TMS	178	10 680,00 \$
Total avant taxes					27 680,00 \$
T.P.S. (5%)					1 380,00 \$
T.V.Q. (9.975%)					2 761,08 \$
TOTAL					31 821,08 \$

ATTENDU l'analyse, par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe des deux (2) soumissions reçues;

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire soit à ASDR Canada inc;

QUE les documents d'appel d'offres ainsi que la soumission font foi de contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Ratification de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres pour la collecte et le transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures);

RÉSOLUTION 2016-08-275

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la collecte et le transport des matières destinées à l'enfouissement (ordures);

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission;

ATTENDU l'analyse, par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, des soumissions reçues;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions est le suivant :

SANI-ESTRIE INC

UNITÉS DE LOGEMENT	Année 2017	Année 2018	Années 2019	Année 2020	Année 2021	Total 5 années
Coût par logement pour 13 collectes	37,96 \$	38,72 \$	39,49 \$	40,28 \$	41,09 \$	
Total pour 1 406 unités	53 371,76 \$	54 440,32 \$	55 522,94 \$	56 633,68 \$	57 772,54 \$	277 741,24 \$
Coût pour 2 collectes d'encombrants	9 775,00 \$	9 970,50 \$	10 169,91 \$	10 371,31 \$	10 580,77 \$	50 867,49 \$
Coût pour 1 conteneur 3 verges ³	1 594,33 \$	1 627,20 \$	1 658,74 \$	1 691,92 \$	1 725,76 \$	8 297,95 \$

Coût pour 1 conteneur 4 verges ³	1 627,20 \$	1 659,74 \$	1 692,94 \$	1 726,80 \$	1 761,33 \$	8 468,01 \$
Coût pour 1 conteneur 6 verges ³	1 692,94 \$	1 726,80 \$	1 761,33 \$	1 796,56 \$	1 832,49 \$	8 810,12 \$
Total avant taxes	68 061,23 \$	69 424,56 \$	70 805,86 \$	72 220,27 \$	73 672,89 \$	354 184,81 \$
TPS	3 403,06 \$	3 471,23 \$	3 540,29 \$	3 611,01 \$	3 683,64 \$	17 709,23 \$
TVQ	6 789,11 \$	6 925,10 \$	7 062,88 \$	7 203,97 \$	7 348,87 \$	35 329,93 \$
Total incluant les taxes	78 253,40 \$	79 820,89 \$	81 409,03 \$	83 035,25 \$	84 705,40 \$	407 223,97 \$

SERVICES MATREC INC

UNITÉS DE LOGEMENT	Année 2017	Année 2018	Années 2019	Année 2020	Année 2021	Total 5 années
Coût par logement pour 13 collectes	28,75 \$	29,61 \$	30,49 \$	31,40 \$	32,34 \$	
Total pour 1 406 unités	40 422,50 \$	41 631,66 \$	42 868,94 \$	44 148,40 \$	45 470,04 \$	214 541,54 \$
Coût pour 2 collectes d'encombrants	7 900,00 \$	8 140,00 \$	8 385,00 \$	8 640,00 \$	8 900,00 \$	41 695,00 \$
Coût pour 1 conteneur 3 verges ³	990,00 \$	1 020,00 \$	1 050,00 \$	1 082,00 \$	1 115,00 \$	5 257,00 \$
Coût pour 1 conteneur 4 verges ³	1 190,00 \$	1 226,00 \$	1 265,00 \$	1 305,00 \$	1 345,00 \$	6 331,00 \$
Coût pour 1 conteneur 6 verges ³	1 360,00 \$	1 401,00 \$	1 445,00 \$	1 490,00 \$	1 535,00 \$	7 231,00 \$
Total avant taxes	51 862,50 \$	53 418,66 \$	55 013,94 \$	55 665,40 \$	58 365,04 \$	275 325,54 \$
TPS	2 593,12 \$	2 670,93 \$	2 750,69 \$	2 833,27 \$	2 918,25 \$	13 766,27 \$
TVQ	5 173,28 \$	5 328,51 \$	5 487,64 \$	5 652,37 \$	5 821,91 \$	27 463,72 \$
Total incluant les taxes	59 628,90 \$	61 418,10 \$	63 252,27 \$	65 151,04 \$	67 105,20 \$	316 555, 53 \$

ATTENDU QUE les deux soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE l'appel d'offres mentionnait que la municipalité se réserve le droit de choisir la durée du mandat en fonction de la plus avantageuse;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le conseil adjuge le contrat à Services Matrec inc, pour cinq (5) ans, pour un montant de 214 541,54 \$ plus les taxes applicables et selon les ajustements nécessaires au contrat;

QUE les documents d'appel d'offres, la soumission ainsi que la présente résolution font foi de contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 juin 2015;

Le conseil prend acte.

11.2 Appui de la Municipalité à une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

RÉSOLUTION 2016-08-276

ATTENDU QUE 9313-0052 QUEBEC INC, dont la propriété est actuellement zonée Rur-11 et « agro-forestier Af-3 », désire exclure de sa propriété le lot 2 457 265 du contrôle de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion du territoire agricole devra, pour avoir une chance d'une considération positive, recevoir l'appui favorable de la Municipalité d'Eastman et de la MRC de Memphrémagog;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil appuie la demande d'exclusion pour le lot 2 457 265 auprès de la CPTAQ formulée par l'entreprise portant le numéro 9313-0052 Québec inc.

QUE le conseil demande à la MRC Memphrémagog de procéder à l'examen de ce dossier dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour construire une résidence de 13,3 mètres x 9,14 mètres sur la rue des Cervidés, lot 3 482 508;

RÉSOLUTION 2016-08-277

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 12 juillet 2016 (rés. 2016-40);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA avec les recommandations du CCU de protéger le caractère forestier en ne coupant aucun arbre sur une profondeur minimale de 10 mètres de l'emprise du chemin des Cervidés ainsi que de trouver un moyen de ventilation autre que ceux soumis dans le plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Demande pour modifier la toiture en bardeau d'asphalte noir au toit de tôle verte au 37 rue Chagnon, lot 4 380 159;

13.3 Demande pour remplacer un toit de verre par un toit de tôle orange au 241 rue du Pré, lot 4 379 954;

13.4 Demande pour construire un patio de 2,44 mètres x 4,27 mètres en façade arrière du bâtiment principal situé 48 rue de Villebois, lot 5 202 434;

13.5 Demande pour construire un vestibule de 3,66 mètres x 3,66 mètres au 820 rue Principale, lot 4 380 547;

13.6 Demande pour agrandir un patio de 1,52 mètres de profondeur et agrandir le solarium 3 saisons existant de 4,88 mètres x 7,92 mètres d'une résidence située au 20 chemin de la Ferme, lot 2 239 063;

RÉSOLUTION 2016-08-278

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 12 juillet 2016 (rés. 2016-41);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2016;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-13 modifiant le règlement 2012-17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour y ajouter un article relatif aux annonces lors d'activités de financement;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-13 modifiant le règlement 2012-17 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux pour y ajouter un article relatif aux annonces lors d'activités de financement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.2 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-14 modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour y ajouter un article relatif aux annonces lors d'activités de financement;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-14 modifiant le règlement 2014-02 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux pour y ajouter un article relatif aux annonces lors d'activités de financement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.3 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-15 amendant le règlement de zonage 2012-08;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- d'autoriser l'usage de services personnels / non-médicaux à l'intérieur de la zone Cb-4;
- d'autoriser les usages de culture du sol et de kiosque de vente de produits de la ferme à l'intérieur de la zone V-15;
- d'encadrer l'aménagement de certains usages et constructions permis dans les cours;
- d'ajouter des dispositions relatives aux appareils produisant de la lumière.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.4 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-16 amendant le règlement de construction;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-16 amendant le règlement de construction 2013-06;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- d'ajouter des dispositions relatives à la fenestration et au traitement architectural d'un bâtiment principal.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

15.5 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2016-17 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 2002-14;

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) afin d'ajouter des dispositions concernant zones à prédominances montagneuses soit RUR-6, RUR-7, RUR-8, V-11, V-14, V-15 et RT;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2016-12 modifiant le règlement 2014-11 concernant les événements particuliers;

RÉSOLUTION 2016-08-279

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

QUE le règlement 2016-12 modifiant le règlement 2014-11 concernant les événements particuliers soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Nathalie Lemaire parle du sondage qui circule concernant les loisirs intermunicipaux. Elle invite les gens aux attraits et événements tels que Les Correspondances d'Eastman qui se tiendront du 4 au 7 août prochain, le Club de lecture TD, le Croque-livres / jeunes, la boîte d'échange de livres / adultes et le sentier Louise Portal.

M. Yvon Laramée demande la collaboration des gens sur le partage du chemin du Lac-d'Argent.

Mme Monique Frigola remercie les membres du conseil pour la rapidité du traitement de la demande.

M. Mario Trépanier explique sa problématique de manque d'intimité sur son terrain et terrasse – demande de revoir la position sur l'occupation du domaine public.

M. Pierre Boutin valide avec quel camion la collecte des vidanges est faite.

M. Jaques Morissette félicite le conseil sur le dépliant et mentionne qu'il devrait être donné aux citoyens aussi.

Mme Estelle Dufour exprime ses doléances concernant le transport des bacs à ordures de sa résidence au chemin du Théâtre.

M. Michel Loiselle demande où vont les matières compostables.

M. Claude Désautels demande sur quel dossier l'injonction est destinée.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-08-274

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière